

Conseil Municipal de MESSY
Le 26 septembre 2019

Présents :

Mesdames N.AFONSO, S. SINTUREL, M-C.JOLLY, M.I.BERTRAND
Messieurs H.MARICHEZ, O.MORICEAU, C.NETO, J.L.SZYSZKA, P.BOUVRY,
Absents non excusés: E. GERVY, J-C SARAGOSA, M. QUEROU
Pouvoirs de M.TURGNE à M.MARICHEZ, de Me LOISEAU à M.BOUVRY,

Ordre du jour :

- 1 Approbation du PV du 11 juillet 2019
- 2 Renouvellement du contrat d'assurance statutaire
- 3 Ecole numérique innovante
- 4 Subvention Classe de découverte
- 5 Institution de la taxe de séjour
- 6 Questions diverses

CONSEIL

Monsieur le Maire, J.L.SZYSZKA constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h35

Monsieur MORICEAU est désigné scrutateur et Monsieur MARICHEZ secrétaire de séance.

- 1) **Unanimité** pour l'approbation du procès verbal du 11 juillet 2019.
- 2) La municipalité adhère au contrat groupe du Centre de Gestion des personnels territoriaux, garantissant les risques financiers encourus par la commune, au titre de ses obligations à l'égard de ses personnels en cas de décès, invalidité d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.
Il est proposé au conseil d'autoriser M. le Maire à signer le renouvellement de cette convention. Vote à l'**UNANIMITE**.
- 3) Lors d'un précédent conseil il a été évoqué la proposition de l'Education Nationale, le Rectorat, d'obtenir « à parité » le financement dans le cadre dit de « l'école numérique innovante » d'une dotation de 8 tablettes et des logiciels pédagogiques adaptés. Le coût résiduel pour la commune est de l'ordre de 4000^E. Il est proposé au conseil d'autoriser M. le Maire à signer la convention y afférente : **UNANIMITE**.
- 4) Madame la directrice de notre école Jehan de Brie, et l'équipe éducative envisage un projet permettant aux élèves de CP au CM2 de partir en classe de découverte en cours d'année scolaire. Pour bâtir ce projet il est demandé au Conseil de fixer le montant de la subvention communale en cas de concrétisation. Il est proposé de fixer celle-ci à 60^E par enfant participant : **UNANIMITE**.
- 5) Les textes réglementaires permettent aux communes d'instituer une taxe de séjour dans le cadre des hébergements touristiques. Il est proposé au conseil d'instituer cette taxe selon le taux maximum proposé par la DGE de la **Délégation Générale Des Collectivités Locales (DGCL)** du Ministère de l'Intérieur : **UNANIMITE**

6) Questions diverses :

Monsieur le Maire, dans le cadre de l'habituel cadeau de Noël des enfants scolarisés à l'Ecole Jehan de Brie de leur offrir une valisette de chocolat, « Les chocolats du cœur » proposées dans le cadre d'un mécénat avec l'ONG « Mécénat chirurgie du cœur » Un avis favorable à **l'unanimité est apporté à cette proposition.**

En réponse aux questions « écrites » transmises avant le conseil municipal par des habitants de la commune les points suivants sont abordés :

Contrôle routier sur départementale Messy/Charny ? A quand des panneaux interdiction de doubler

- Sur le CD 139 en direction de Charny, a hauteur du Hameau près de la ligne LGV, c'est à la demande de la municipalité qu'une limitation à 70 KM /H a été instituée au regard des accidents graves déplorés. Elle n'est pas respectée aussi les services de police, nationale comme intercommunale seront-ils invités à renforcer les contrôles. Deux ont d'ailleurs été réalisés récemment. Quant à la demande d'instaurer une interdiction de doubler, s'agissant d'une voirie départementale, elle est de la compétence du Conseil Départemental. M. le maire s'engage à accompagner une démarche éventuelle des habitants du hameau.

Point structure de Méthanisation en cours de travaux

- Concernant le projet de méthanisation, du seul ressort de l'Etat, il est communiqué aux demandeurs les plaquettes officielles de vulgarisation de l'information, et il est indiqué que seules les productions végétales des agriculteurs locaux à l'origine du projet y seront traitées. Par ailleurs l'essentiel des charrois emprunteront les chemins ruraux comme dans le cadre actuel de leurs exploitations.

Y'a-t-il un projet de structure pour nos adolescents, après celui pour les plus jeunes ?

- Suite au succès de la structure pour les plus jeunes, une étude va être faite pour proposer une structure aux adolescents.

Règles d'épandages sur la commune de Messy ?

- Concernant les règles d'épandage des traitements agricoles, elles relèvent des pouvoirs publics et les actuelles gesticulations évoquées dans la presse sont systématiquement retoquées par les tribunaux administratifs, il n'y a donc aucun intérêt à s'y associer.

Enfin un point est fait sur l'ouverture de l'aire de jeu des enfants, sur le projet de vidéo-surveillance qui devrait s'achever prochainement, sur celui de la mini-crèche ainsi que celui de la sécurisation de l'ancien stade par la création d'un parcours arboré.

Par ailleurs M. le Maire fait état et présente le courrier reçu de la préfecture concernant le projet de privatisation d'ADP.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21h45